

REGLEMENT INTERIEUR STAGES

Article 1 : Objet

Dans le cadre de ses animations, happysport propose des stages multisports permettant aux enfants de 4 à 11 ans scolarisés de la MS à la 6^{ème} de s'initier et de découvrir diverses activités en toute sécurité avec des encadrants expérimentés et diplômés.

Article 2 : Organisation

Il s'agit d'un stage sportif de 5 jours du lundi au vendredi en journée complète.

Une journée type se déroule de 8h à 17h30.

L'encadrement se compose de la façon suivante : 1 directeur – 2 animateurs pour 16 enfants de 4-5 ans et 2 animateurs pour 24 enfants de 6 à 11 ans. Au-delà nous rajouter 1 animateur supplémentaire tous les 8 enfants (4-5 ans) et 12 enfants (6-11 ans).

Les parents ont 1 heure d'accueil le matin et le soir pour déposer et venir récupérer leur enfant. Passé cet horaire, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité d'Happysport.

Article 3 : Les activités proposées

Toutes les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'Etat conformément à la réglementation en vigueur.

Les activités proposées sont adaptées en fonction de l'âge et des capacités des enfants.

Un planning sera établi pour chaque période de stage.

Les activités se dérouleront dans la salle de la ferme du Plançon pour les 4-5 ans et à l'Agora pour les 6-11 ans. D'autres installations de la commune de Jonage pourront être utilisées en cas de besoin (stade, city stade, ...).

Article 4 : Partenariat avec ALJ escalade

Un partenariat pour l'organisation des stages 6-11 ans a été fait avec l'ALJ escalade. Les licenciés ont donc un tarif préférentiel avec un code envoyé par mail aux adhérents de l'association. Tout licencié entrant le code promotionnel doit obligatoirement renseigner son numéro de licence sous peine de devoir régulariser le reste à payer.

Article 5 : Accueil et restauration

L'accueil

L'enfant et son responsable légal doivent se présenter au responsable à son arrivée. Un appel sera alors effectué.

Dès sa sortie hors du site d'activités, l'enfant n'est plus sous la responsabilité d'happysport.

Si l'enfant est récupéré par une autre personne que le responsable légal, son nom doit être donné, avant, au responsable du stage et sa carte d'identité doit être montrée le jour J.

La restauration et le goûter

Les repas sont apportés par les enfants. Des tables, des chaises et un micro-onde seront à leurs dispositions dans la salle.

Le goûter est offert par happysport.

Article 6 : Modalités d'inscription

Les demandes d'inscription sont à effectuer en ligne sur le lien envoyé par mail ou sur le QR code noté sur le flyer ou la fiche de renseignement. **L'inscription est effective quand le formulaire est rempli et le règlement versé.**

Le règlement peut se faire : par virement, par chèque à l'ordre d'Happysport, en espèce ou en chèques vacances.

Un code promotionnel est donné à tous les adhérents du club ALJ escalade.

Un code promotionnel est noté sur le flyer et fiche de renseignement pour toute inscription de 2 enfants simultanément.

Tous rajouts d'un ou plusieurs enfants supplémentaire ne sera possible qu'en fonction de la place disponible et sera facturé au tarif en vigueur, à savoir 38€/journée, sans promotion ni réduction.

Article 7 : Absence, annulation et modalités de remboursement

Annulation

Maladie justifiée par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 48 heures, le remboursement sera effectué.

Toute demande de remboursement doit être faite par mail, accompagnée du certificat médical et d'un RIB.

Absence

Toute absence pendant le stage, même justifiée, ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

Si le stage est annulé pour manque d'effectif un remboursement sera effectué.

Article 8 : Relation avec la famille

Le formulaire

Le formulaire représente le lien entre les parents et l'équipe d'encadrement à qui l'enfant est confié. Il est important qu'il soit dûment complété, en particulier concernant les renseignements sanitaires, l'autorisation ou non de rentrer seul ainsi que les numéros de téléphone.

Les traitements médicaux

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée à un mineur.

Lorsqu'un mineur suit un traitement médical, son responsable légal doit fournir, en plus des médicaments, l'ordonnance. Les médicaments comporteront le nom et le prénom de l'enfant. L'enfant prendra son traitement sous la surveillance d'un éducateur ou un parent viendra lui donner si c'est possible.

Absence, maladie et accident

En cas d'absence ou de retard, les parents sont tenus de contacter les responsable du stage :

- Directeur : Olivier 0672788865
- Responsable stage : Anthony au 07-77-28-53-23

En cas de retrait exceptionnel de l'enfant, le responsable légal devra signer une décharge auprès du coordinateur, mais aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'accident ou de maladie durant les activités, la procédure de mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante :

- Blessures sans gravité : les soins sont apportés par l'éducateur grâce à la trousse de secours dont le contenu est conforme à la réglementation en vigueur. Les soins seront consignés dans un registre.
- Accident : Les parents seront appelés et, si l'état de l'enfant le nécessite et après vérification de l'autorisation des parents sur la fiche d'inscription, l'encadrant appellera les secours.

Article 9 : Assurances, droit à l'image

Happysport a contracté l'assurance nécessaire à la couverture de ses responsabilités concernant les activités et l'encadrement. Toutefois, il est obligatoire que l'enfant soit couvert en responsabilité civile par le régime de ses parents ou de la personne qui en est responsable pour :

- Les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant.
- Les dommages causés par l'enfant à autrui.
- Les accidents survenus lors de la pratique des activités.

Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle « accident corporel ».

Sur la fiche d'inscription, il sera demandé une autorisation de filmer et de prendre des photos pendant les activités choisies pour une utilisation éventuelle dans un but de communication sur les différents supports d'happysport (site internet, réseaux sociaux, brochure).

Article 10 : Trousseau et objets personnels

Pour que votre enfant soit prêt à donner le meilleur de lui-même pendant les activités, il lui est demandé d'avoir :

- Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique sportive = survêtement, short, tee-shirt
- Des chaussures adaptées à la pratique du sport en extérieur = baskets
- Des baskets propres pour la salle
- Une bouteille d'eau ou une gourde
- Une casquette (pour les activités extérieures s'il y a du soleil)
- Des affaires de rechange en cas de pluie

Happysport décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels. Les téléphones ne sont pas autorisés pendant le stage. Ils doivent être laissés dans le sac.

Article 11 : Cas d'exclusion ou sanctions

Les lieux d'activités, les camarades et les adultes doivent être respectés sous peine de sanction ou exclusion.

Dans le cas où l'enfant, par son comportement, mettrait en danger sa sécurité et celle d'autrui ou viendrait à perturber de manière répétée le bon déroulement des activités, l'équipe d'encadrement se réserve le droit de procéder à la fin de la journée à son exclusion temporaire ou définitive du dispositif. Dans ce cas, les parents se verraient obligés de récupérer l'enfant sur le site d'activité et aucun remboursement ne pourrait être effectué.